

Capacité de mariage (algérie)

Par abba2001, le 01/03/2008 à 18:10

voila je vais me mariée en algérie, jai la double nationalité et je voudrais savoir esque je dois fournir le CCM (capacité de mariage) oui ou non ? Et quel sont les démarche a faire ?(en france et en algérie)

Merci

Par aminouche, le 08/03/2008 à 20:49

pour la démarche il fau ke tu vien en algerie pui tu te marie normal un mariage algerien puit tu transcri ton mariage au niveau de lembassad de france la il von te donné tts ce kil fau

et ta pa besoin de lotorisation de la wilaya tu te mari normal et noubli pa ke tu raméne tt les papier possible

Par **georgia**, le **08/03/2008** à **22:37**

tu peux faire comme te le dis aminouche mais binational ou pas le CCm est obligatoire..; vaut mieux le faire c'est la LOI .. tu vas sur le site du consulat de franc e a Alger et tout est expliqué.

Par aminouche, le 09/03/2008 à 14:31

oui je c sur ke tu doi fair le CCM en fin pour moi g pa fai le CCm bref je te souhaite le bbon courage et nchalah tu va terminé avec succé commen g terminé moi aussi et tu sera contente